

### 3.3.6. MEUBLES FROIDS

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES D'APPRÉCIATION	NIVEAU	F (*)
<b>RESPECTER LA RÉGLEMENTATION</b>	0	- se conformer aux exigences réglementaires : - sécurité électrique, mécanique et thermique  - nature des matériaux  - hygiène - environnement	Respect des directives concernées : - basse tension - CEM - matériaux au contact des aliments - hygiène - eaux destinées à l'alimentation humaine - respect de l'attestation de conformité sanitaire délivrée par un organisme agréé - marquage réglementaire CE	CE	0
	1	- se conformer à des référentiels techniques	- marque NF Hygiène Alimentaire ou équivalent	Guide Lerpac ou équivalent	1
<b>ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</b>	2	- être adapté aux produits à conserver	- températures de stockages adaptées aux produits	- textes réglementaires	0
	3	- répondre aux besoins d'utilisation	- volume net utile - capacité maximale (niveaux)	- à spécifier par l'acheteur	0
	4	- informer des dysfonctionnements frigorifiques	- alarme de remontée en température - alarme porte ouverte - enregistreur de température (HACCP)	- à spécifier par l'acheteur	0
	5	- protéger contre les risques de contamination	- aliments entreposés appartenant à une même catégorie de produits (viandes, légumes,...)	- textes réglementaires	0
	6	- répondre aux conditions de travail	- puissance frigorifique en rapport avec l'ambiance climatique - efficacité thermique de l'isolation	- à spécifier par l'acheteur  - coefficient K	0
	7	- présenter une aptitude au nettoyage satisfaisante	- qualité des assemblages - angles rayonnés en fond d'enceinte - absence de rétention de salissures - écoulement des liquides - aménagements intérieurs démontables	Directive hygiène NF XP U60-10 Guide Lerpac ou équivalent	0

(\*) Flexibilité : 0 = performance impérative ; 1 = performance souhaitable ; 2 = proposition améliorant la compétitivité globale du produit ; 3 = liberté de proposition.

(\*\*) Si l'appareil n'est pas une construction protégée contre les projections d'eau, des instructions claires et détaillées pour l'utilisateur doivent être jointes à l'appareil. Ces instructions doivent préciser que l'appareil ne doit pas être nettoyé avec un jet d'eau.

## MEUBLES FROIDS

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES D'APPRÉCIATION	NIVEAU	F (*)
ASSURER LA SÉCURITÉ PHYSIQUE	8	- ne pas agresser mécaniquement l'utilisateur	- absence d'arêtes vives ou tranchantes - absence de risque de coincement des doigts	NF EN 60 335-1	0
	9	- assurer une protection électrique	- classe de l'appareil - indication du niveau de protection IP et protection contre les projections d'eau	classe 1 IPX5 minimum	0 1 (**)
	10	- être stable	- présenter des vérins ou des pieds réglables	à spécifier par l'acheteur	0
	11	- présenter une conception ergonomique	- encombrement - situation du tableau de commande (hauteur) - accessibilité au tableau technique - blocage / rappel de porte - ouvertures des portes à 180°	à spécifier par l'acheteur	0
ASSURER L'USAGE ET LA DURABILITÉ	12	- être nettoyable	- procédures de nettoyage clairement exprimées  (fréquence, moyens, produits lessiviels)	NF EN 1672-2  Guide Lerpac ou équivalent	0
	13	- posséder une résistance et une rigidité appropriées aux conditions normales d'utilisation	- résistance des aménagements intérieurs - absence de déformations des plans de chargement - facilité de coulissement sous charge	à définir par l'utilisateur	1 1 1
	14	- permettre une bonne évacuation des condensats	- volume suffisant des bacs de récupération ou des récipients d'évacuation - bacs pleins manipulables par une seule personne	à définir par l'utilisateur	0
	15	- résister à l'usure mécanique	- durabilité des revêtements intérieurs et extérieurs, absence de fissure, d'écaillage, d'éraflures ou de dégradation dans des conditions normales d'emploi	à définir par l'utilisateur	1

(\*) Flexibilité : 0 = performance impérative ; 1 = performance souhaitable ; 2 = proposition améliorant la compétitivité globale du produit ; 3 = liberté de proposition.

## MEUBLES FROIDS

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES D'APPRÉCIATION	NIVEAU	F (*)
ASSURER L'USAGE ET LA DURABILITÉ (suite)	16	- résister dans le temps aux agressions (chimiques, physiques)	- qualité des composants et des matériaux constitutifs		1
	ÊTRE MAINTENABLE	17	- offrir une garantie	- pièces - durée contractuelle (main-d'œuvre)	à définir par l'acheteur
18		- offrir un SAV	- organisation - réseau, couverture nationale - délai d'intervention maximum - disponibilité en pièces de rechange	installateurs qualifiés	1
				niveau ISO 9002	1
				national ou européen	1
				à définir par l'acheteur	0
10 ans minimum	0				
19	- posséder une notice et une nomenclature des pièces détachées	- compréhension par néophytes - dans la langue de l'acheteur - clarté des informations - qualité des nomenclatures et des schémas	NF EN 60 335-1	0	
20	- respecter l'environnement	- 0% CFC 0% HCFC (fluides et isolation) - raccordement au réseau d'eau potable	- protocole de Montréal	0	
			- attestation de conformité sanitaire		
21	- favoriser l'économie d'énergie	- mode de dégivrage - puissance frigorifique - éviter la proximité d'appareils chauffants - isolation	- coefficient K		

(\*) Flexibilité : 0 = performance impérative ; 1 = performance souhaitable ; 2 = proposition améliorant la compétitivité globale du produit ; 3 = liberté de proposition.